

Séance
ordinaire 1^{er}
octobre 2012

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU PREMIER (1^{er}) JOUR
DU MOIS D'OCTOBRE DEUX MIL DOUZE (2012) À COMPTER DE 20H30
À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE À
MONT-JOLI.**

Sont présents :

M. Jean Bélanger, maire
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1
M. Normand Gagnon, conseiller du district 2
M. Georges Jalbert, conseiller du district 3
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4
M. Marcel Dubé, conseiller du district 5
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Neuf (9) contribuables assistent à la séance alors que cinq (5) membres du personnel-cadre de la Ville y prennent part à savoir, madame Kathleen Bossé, adjointe à la direction générale, ainsi que messieurs Léo Caron, directeur général adjoint, directeur des ressources humaines, du développement économique et de l'urbanisme, Steve Corneau, directeur des finances et trésorier, Vincent Dubé, directeur de la sécurité incendie, ainsi que Yves Sénéchal, directeur des communications et greffier.

Sont également présents, madame Sonia Lévesque, du Journal L'Information, ainsi que messieurs Daniel Ménard et Stéphane Gagné, de la Télévision de La Mitis.

12.10.500

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION.**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes.

Tous forment le corps complet du conseil municipal. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. Le directeur des communications et greffier rédige le procès-verbal.

Avant d'amorcer l'ordre du jour de cette séance, monsieur le maire, Jean Bélanger, livre ce bref message :

Au nom de mes collègues du conseil, je désire souhaiter la plus cordiale bienvenue au nouveau conseiller du district 3, monsieur Georges Jalbert, qui a été élu sans opposition vendredi dernier. Il s'agit d'un retour à ses anciennes amours pour monsieur Jalbert qui compte 17 ans d'expérience en politique municipale. Je suis son quatrième maire après messieurs Jean-Louis Desrosiers, Guy d'Anjou et Ghislain Fiola. Reconnu pour sa rigueur et son franc-parler, Georges apportera certainement une contribution significative à nos échanges. Félicitations et bienvenue parmi nous au service de la population.

Les tâches qu'assumera monsieur Jalbert seront celles qui étaient dévolues à la titulaire précédente du poste à savoir :

- Loisirs (actions communautaires et parcs);
- Villes et Villages en santé;
- Maison des jeunes;
- Urbanisme;
- Comité d'embellissement;
- Comité des dons;
- Fonds de retraite des employés;
- Plan de mesures d'urgence et pandémie.

12.10.501 LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

MOMENT DE RÉFLEXION

1. Ouverture de la séance par Monsieur le Maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du mercredi 5 septembre 2012 ainsi que de la séance extraordinaire du lundi 17 septembre 2012.
4. Adoption du bordereau des comptes à payer de la Ville de Mont-Joli :
 - ↪ Comptes réguliers : 264 613,45 \$
 - ↪ Comptes pré-autorisés : 698 345,25 \$

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

5. Adoption d'un protocole d'entente entre la Fondation des Amis du Château et la Ville de Mont-Joli.

FINANCES

6. Résolution visant la libération du fonds de garantie en responsabilité civile primaire du regroupement Bas-Saint-Laurent / Gaspésie pour la période du 31 décembre 2008 au 31 décembre 2009.
7. Autorisation de versement de dons.
8. Autorisation de versement d'aide financière à l'Association de baseball mineur de Mont-Joli.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

9. Autorisation de participation à une formation Acomba pour madame Lise Bossé.
10. Autorisation d'embauche de personnel à la billetterie du Stade du centenaire.
11. Autorisation d'accueil de stagiaires en horticulture.
12. Autorisation d'embauche à la piscine Gervais-Rioux.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

13. Autorisation de dépenses pour l'organisation d'une activité de Noël.
14. Autorisation d'activités de financement à des organismes de la Ville de Mont-Joli.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

15. Autorisation de formation aux premiers intervenants.
16. Autorisation d'embauche de premiers répondants.

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

17. Nomination de monsieur Gaétan Dubé au Comité d'embellissement de la Ville de Mont-Joli.
18. Autorisation de participation à l'Exposition de la Fédération Interdisciplinaire de l'Horticulture Ornementale du Québec.
19. Consultation publique sur la demande de dérogation mineure de monsieur Stéphane Gagné pour sa propriété du 1295, rue Allie à Mont-Joli.

AFFAIRES NOUVELLES

20. Adjudication d'un contrat pour des travaux de peinture à l'entrepôt de l'avenue Hébert.
21. Période de questions.
22. Clôture et levée de l'assemblée.

12.10.502

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 5 SEPTEMBRE 2012 AINSI QUE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 17 SEPTEMBRE 2012

CONSIDÉRANT que les membres du conseil confirment avoir pris connaissance des procès-verbaux des séances du 5 et du 17 septembre 2012;

CONSIDÉRANT que de ce fait, le greffier est dispensé d'en faire lecture en vertu de l'article 333 de la *Loi sur les Cités et Villes*;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter lesdits procès-verbaux;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du mercredi 5 septembre 2012 en sa forme et teneur;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi 17 septembre 2012 en sa forme et teneur.

12.10.503

ADOPTION DU BORDEREAU DES COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONT-JOLI

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Georges Jalbert et résolu à l'unanimité :

- ↪ que le conseil municipal autorise le paiement des comptes réguliers de la Ville de Mont-Joli au montant de 264 613,45 \$;
- ↪ et que le conseil ratifie le paiement des comptes pré autorisés au montant de 698 345,25 \$.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

12.10.504

ADOPTION D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA FONDATION DES AMIS DU CHÂTEAU ET LA VILLE DE MONT-JOLI

CONSIDÉRANT QUE la Fondation des Amis du Château travaille à l'élaboration de divers scénarios afin que le projet de sauvegarde de cet immeuble patrimonial soit réalisé;

CONSIDÉRANT QUE les démarches de la Fondation auprès des diverses instances concernées exigent la mise en place d'un protocole d'entente clarifiant les obligations des parties - Les Amis du Château et la Ville de Mont-Joli – dans l'éventualité où le projet se concrétise;

CONSIDÉRANT QUE le conseil demeure le maître d'œuvre de la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT QUE le conseil se réserve le droit de donner son aval à la réalisation du projet;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'adopter le protocole d'entente intervenu entre la Fondation des Amis du Château et la Ville de Mont-Joli.

FINANCES

12.10.505

RÉSOLUTION VISANT LA LIBÉRATION DU FONDS DE GARANTIE EN RESPONSABILITÉ CIVILE PRIMAIRE DU REGROUPEMENT BAS SAINT-LAURENT / GASPÉSIE POUR LA PÉRIODE DU 31 DÉCEMBRE 2008 AU 31 DÉCEMBRE 2009

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli est titulaire d'une police d'assurance émise par l'assureur Promutuel sous le numéro E55279021 et que celle-ci couvre la période du 31 décembre 2008 au 31 décembre 2009;

CONSIDÉRANT QUE cette police est sujette à une franchise individuelle de même qu'à un fonds de garantie en assurance responsabilité civile primaire;

CONSIDÉRANT QU'un fonds de garantie d'une valeur de 125 000 \$ fut mis en place afin de garantir ce fonds de garantie en responsabilité civile primaire et que la Ville de Mont-Joli y a investi une quote-part de 17 059 \$ représentant 13,65 % de la valeur totale du fonds;

CONSIDÉRANT QUE la convention relative à la gestion des fonds de garantie prévoit ce qui suit au titre de la libération des fonds :

5. LIBÉRATION DES FONDS

Les fonds de garantie sont maintenus en opération jusqu'à épuisement des sommes par remboursement du coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables ou jusqu'à ce que toutes les réclamations rapportées soient complètement réglées ou que la prescription soit acquise ou ait été reconnue comme telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices

émises pour la période visée.

Sur attestation conjointe de l'Assureur et des villes assurées à l'effet qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises pour la période visée, le reliquat des fonds est libéré et retourné aux municipalités assurées, à chacune selon sa quote-part, accompagné de la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués.

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des réclamations déclarées à l'assureur Promutuel touchant ladite police et ledit fonds de garantie en responsabilité civile primaire ont été traitées et fermées par l'assureur;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli confirme qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d'assurance émise par l'assureur Promutuel pour la période du 31 décembre 2008 au 31 décembre 2009 pour laquelle des coûts liés au paiement des réclamations pourraient être engagés;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli demande que le reliquat de 67 758.59 \$ dudit fonds de garantie en responsabilité civile primaire soit libéré conformément à l'article 5 de la convention précitée;

CONSIDÉRANT QU'il est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations de l'assureur, à quelque titre que ce soit, exception faite de toute réclamation susceptible de mettre en œuvre la garantie offerte en excédant dudit fonds de garantie en responsabilité civile primaire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli s'engage cependant à donner avis à l'assureur de tous faits et circonstances susceptibles de donner lieu à une réclamation de même que de toute réclamation, quelle qu'en soit l'importance, qui pourrait être recevable aux termes de la police émise pour la période du 31 décembre 2008 au 31 décembre 2009;

CONSIDÉRANT QUE l'assureur Promutuel pourra alors enquêter ou intervenir selon ce qu'il estimera à propos;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli s'engage à retourner, en partie ou en totalité, le montant qu'il lui sera ristourné dudit fonds de garantie si jamais une réclamation se déclare dans le futur et que celle-ci engage le fonds de garantie en responsabilité civile primaire pour la période du 31 décembre 2008 au 31 décembre 2009;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité :

- **D'OBTENIR** de l'assureur Promutuel une lettre confirmant qu'il autorise l'Union des municipalités du Québec, en tant que mandataire du regroupement Bas St-Laurent / Gaspésie, à libérer le fonds de garantie en responsabilité civile primaire pour la période du 31 décembre 2008 au 31 décembre 2009;
- **D'AUTORISER** l'Union des municipalités du Québec à procéder aux versements du reliquat dudit fonds de garantie aux membres du regroupement Bas St-Laurent / Gaspésie dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa constitution.

12.10.506

AUTORISATION DE VERSEMENT DE DONS

CONSIDÉRANT QUE le Comité des dons de la Ville de Mont-Joli reçoit des demandes d'aide financière qu'il analyse avant de transmettre sa recommandation aux membres du conseil;

POUR CE MOTIF, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Georges Jalbert et résolu à l'unanimité d'autoriser ou de ratifier le versement des dons suivants :

| Organisme | Événement | Montant |
|---|--------------------------------------|-------------------------|
| Centraide BSL | Campagne de financement | 250 \$ |
| École du Mistral | Album des finissants | 50 \$ |
| Fondation CSSS de La Mitis | Spectacle bénéfice | 2 cartes à 35 \$= 70 \$ |
| L'ensemble vocal Bérard Dupéré et ses amis(es) | Spectacle de Noël Appui financier | 100 \$ |

1210.507 AUTORISATION DE VERSEMENT D'AIDE FINANCIÈRE À L'ASSOCIATION DE BASEBALL MINEUR DE MONT-JOLI

Il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement d'une somme de 1 300 \$ à l'Association de baseball mineur de Mont-Joli, et ce, pour l'embauche de personnel d'encadrement, la formation des entraîneurs ou l'entretien des terrains. Le Club de baseball regroupait en 2012 quelque 53 joueurs de Mont-Joli et de La Mitis. Ce montant est prévu au budget du service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

12.10.508 AUTORISATION DE PARTICIPATION À UNE FORMATION ACOMBA POUR MADAME LISE BOSSÉ

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser madame Lise Bossé, secrétaire au service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, à participer à une présentation d'Acoma à Rimouski le jeudi 4 octobre 2012. La rencontre portera sur les nouveautés apportées à ce logiciel. Le conseil accepte le remboursement des frais de déplacement. L'inscription à cette activité d'une durée de trois (3) heures est gratuite.

12.10.509 AUTORISATION D'EMBAUCHE DE PERSONNEL À LA BILLETTERIE DU STADE DU CENTENAIRE

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser l'embauche de madame Daisy Bélanger et de monsieur Guillaume Soucy-Ross à la billetterie du Stade du centenaire, et ce, dans le cadre du début des séances de patinage libre.

12.10.510 AUTORISATION D'ACCUEIL DE STAGIAIRES EN HORTICULTURE

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser l'accueil de trois (3) stagiaires en horticulture du 9 au 12 octobre 2012. Ces étudiants ne seront pas rémunérés alors que l'établissement scolaire qu'ils fréquentent assume la responsabilité de leur assurance.

12.10.511 AUTORISATION D'EMBAUCHE À LA PISCINE GERVAIS-RIOUX

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser l'embauche de madame Mélissa Michaud au poste de monitrice à la piscine Gervais-Rioux. Madame Michaud possède la certification de la Croix-Rouge. Les conditions de travail prévues à la convention collective s'appliqueront.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

12.10.512 AUTORISATION DE DÉPENSES POUR L'ORGANISATION D'UNE ACTIVITÉ DE NOËL

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice du service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, madame Josée Levesque, à engager des dépenses pour la mise sur pied d'une activité populaire d'animation le samedi 8 décembre prochain. Lesdites dépenses consistent en la location d'une carriole au coût d'environ 200 \$ ainsi qu'en la remise de présents aux enfants pour un montant de quelque 600 \$.

À noter que cette activité sera présentée avec la collaboration des Chevaliers de Colomb et inclura, un déjeuner du Père Noël et une parade dans les rues de la Ville.

12.10.513 AUTORISATION D'ACTIVITÉS DE FINANCEMENT À DES ORGANISMES DE LA VILLE DE MONT-JOLI

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser la tenue d'activités de financement par divers organismes de la Ville à savoir :

| | | |
|------------------------|------------------------------|---------------------|
| « Pont payant » : | Hockey mineur CC (4 équipes) | 20 octobre 2012 |
| | La Guignolée | 6 décembre 2012 |
| | Club natation Les Espadons | 15 décembre 2012 |
| « Bouteilles vides » : | Hockey Pee-Wee | 21 octobre 2012 |
| | Hockey Atome | 18 novembre 2012 |
| | Hockey Bantam | déc ou janvier 2013 |
| | Football | 9 février 2013 |

Les exigences de sécurité habituelles devront être respectées alors que les intersections ciblées par la présente autorisation demeurent :

| | |
|----------------------------|---------------------------|
| Dr René.A-Lepage / Lindsay | Poirier / Villeneuve |
| Sanatorium / des Érables | Beaupré / Jacques-Cartier |

SÉCURITÉ PUBLIQUE

12.10.514 AUTORISATION DE FORMATION AUX PREMIERS INTERVENANTS

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité d'autoriser la tenue d'une formation sur la gestion du stress et du trauma chez les premiers répondants à l'intention des officiers du service de sécurité incendie. Cette formation se déroulera en quatre (4) rencontres soit, deux (2) à l'automne 2012 et deux (2) autres à l'hiver 2013. Lesdites rencontres auront lieu dans les locaux de l'Hôtel de Ville et dispensées par monsieur Pierre-Paul Malenfant, travailleur social. Il en coûte 1 200 \$ d'inscription pour le bloc de quatre (4) modules de sorte que le service déboursa une somme de 600 \$ prévue à son budget.

12.10.515 AUTORISATION D'EMBAUCHE DE PREMIERS RÉPONDANTS

Il est proposé par le conseiller Marcel Dubé appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité d'autoriser l'embauche de monsieur Jean-François Bernier-Caron à titre de premier répondant externe. Monsieur Bernier-Caron bénéficiera des conditions de travail s'appliquant aux pompiers mont-joliens. De plus, le conseil autorise l'embauche de monsieur Johan Rivallin comme premier répondant bénévole, et ce, en raison de dispositions à cet égard reliées à son statut de citoyen français.

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

12.10.516 NOMINATION DE MONSIEUR GAÉTAN DUBÉ AU COMITÉ D'EMBELLISSEMENT DE LA VILLE DE MONT-JOLI

Il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser la nomination de monsieur Gaétan Dubé au comité d'embellissement de la Ville de Mont-Joli.

12.10.517 AUTORISATION DE PARTICIPATION À L'EXPOSITION DE LA FÉDÉRATION INTERDISCIPLINAIRE DE L'HORTICULTURE ORNEMENTALE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la FIHOQ présente du 14 au 16 novembre 2012 à Saint-Hyacinthe son exposition annuelle regroupant les travailleurs horticoles de toutes les sphères d'activité;

CONSIDÉRANT l'intérêt et la pertinence pour madame Angèle Sergerie, horticultrice à la Ville de Mont-Joli, de prendre part à cette rencontre riche en informations;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser madame Angèle Sergerie, horticultrice à la Ville de Mont-Joli, à participer à l'Exposition annuelle de la Fédération Interdisciplinaire de l'Horticulture Ornementale du Québec du 14 au 16 novembre 2012 à Saint-Hyacinthe. Le conseil accepte le remboursement des frais d'inscription de 12 \$ au total pour les trois (3) jours ainsi que ceux de transport, d'hébergement et de restauration. Cette dépense est prévue au budget de formation du service.

12.10.518 CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE MONSIEUR STÉPHANE GAGNÉ POUR SA PROPRIÉTÉ DU 1295, RUE ALLIE À MONT-JOLI

CONSIDÉRANT QUE monsieur Stéphane Gagné a déposé une demande de dérogation mineure au CCU pour sa propriété du 1295, rue Allie à Mont-Joli;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation autoriserait, pour le garage situé sur ladite propriété, une marge arrière de 0,69 mètre au lieu de 1,0 mètre tel que prescrit à la réglementation;

CONSIDÉRANT QU'une telle dérogation n'entraînerait aucun préjudice aux propriétés voisines;

CONSIDÉRANT l'avis public paru dans le Journal L'Information du 12 septembre 2012;

CONSIDÉRANT QU'aucun contribuable ne s'oppose à cette demande de dérogation mineure;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité que le conseil accepte la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Stéphane Gagné pour sa propriété du 1295, rue Allie à Mont-Joli.

AFFAIRES NOUVELLES

12.10.519 ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR DES TRAVAUX DE PEINTURE À L'ENTREPÔT DE L'AVENUE HÉBERT

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la réalisation de travaux de peinture à son entrepôt de l'avenue Hébert;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) entreprises ont déposé une proposition à savoir :

- Construction Gides April inc. : 12 978,26 \$ plus les taxes
- Construction Claude Fournier & fils Itée : 13,200,00 \$, plus les taxes

CONSIDÉRANT l'analyse desdites soumissions et la recommandation du directeur du développement économique, monsieur Léo Caron;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Marcel Dubé appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'accorder à la firme Construction Gides April inc. un contrat pour la peinture extérieure de l'entrepôt appartenant à la Ville de Mont-Joli situé sur l'avenue Hébert. Il s'agit d'une dépense de 12 978,26 \$, plus les taxes.

Hommage à madame Évelyn Lagacé

Avant de passer à la période des questions, nous aimerions procéder à la remise du Mérite Jean-Marie Carroll pour 2012. Lors de la Semaine de la municipalité en juin dernier, le conseil avait fait connaître l'identité de la lauréate de ce prix de reconnaissance de l'implication bénévole dans le domaine sportif. Cependant, il avait été impossible de remettre à madame Évelyn Lagacé la traditionnelle reproduction d'une fresque qui accompagne cette sélection. Madame Lagacé ne pouvait se joindre à nous à cette occasion étant retenue aux Jeux des aînés à Dégelis où, vous vous en doutez bien, elle agissait comme bénévole.

Évelyn Lagacé a laissé sa marque au fil des ans dans plusieurs organismes sportifs et associations. Des centaines – voire des milliers – de jeunes de Mont-Joli et de la région ont bénéficié de sa générosité et de sa volonté de servir. Mentionnons le hockey mineur, le hockey junior ainsi que le baseball mineur de même que le Club Optimiste.

J'invite donc la lauréate du Mérite Jean-Marie Carroll à me rejoindre pour recevoir une reproduction de la fresque « Nos athlètes qui s'illustrent aux quatre temps ».

12.10.520 PÉRIODE DES QUESTIONS

Monsieur Laurent Lajoie demande si le protocole d'entente entre la Ville et la Corporation des Amis du Château est signé et s'il est disponible.

Monsieur Jean Bélanger, maire, mentionne qu'il sera disponible sur le site internet de la Ville lorsqu'il sera signé.

Madame Colette Harquail veut connaître les montants pour les travaux de peinture à l'entrepôt Hébert. Elle désire également faire une motion de Félicitations à madame Angèle Sergerie et son équipe pour leur travail remarquable au niveau des aménagements paysagers.

Monsieur Bélanger redonne les montants des deux soumissions pour la peinture de l'entrepôt Hébert, et souligne que la Ville attend des nouvelles quant à l'obtention d'un 4^e Fleuron.

12.10.521

CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 8 h 55, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Jean Bélanger
Maire

Yves Sénéchal
Greffier